



**HAL**  
open science

# La participation des habitants à la construction du paysage urbain via les jardins collectifs

Frédéric Bally

► **To cite this version:**

Frédéric Bally. La participation des habitants à la construction du paysage urbain via les jardins collectifs. Journées Doctorales en Paysages, Ecole nationale supérieure du Paysage de Versailles, Apr 2018, Versailles, France. hal-02012783

**HAL Id: hal-02012783**

**<https://hal.science/hal-02012783>**

Submitted on 9 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bally Frédéric  
Doctorant en sociologie  
Laboratoire LLSETI  
Université Savoie Mont-Blanc  
frederic.bally@univ-smb.fr

Domaines de recherche : jardins collectifs, Politiques locales et démocratie participative, problématiques transfrontalières, nature en ville, sociologie du risque, vulnérabilités et résilience.

## **La participation des habitants à la construction du paysage urbain : étude de cas des jardins collectifs de Lyon**

*Journées doctorales Paysage  
Ecole nationale supérieure du Paysage de Versailles,  
3-4 avril 2018*

### **Résumé**

Objet de plus en plus convoité pour les populations urbaines, la nature est devenue progressivement une norme en matière de projets d'aménagements du territoire et s'accompagne d'un changement de perception sur la ville. Cette dernière ne doit plus seulement être fonctionnelle, elle doit respecter des critères esthétiques pour plaire aux habitants et jouer ainsi sur leur qualité de vie. Ainsi, le paysage urbain, formule longtemps perçue comme un oxymore, change, se pare de plus en plus de verdure et devient un enjeu de taille pour les acteurs publics. Le développement des jardins collectifs, d'origine citoyenne vient ainsi renforcer cette présence de nature en ville, avec des espaces appropriables par un groupe d'habitants. Cet article est l'occasion d'explorer la manière dont ces jardins de rue et jardins partagés travaillent et contribuent à créer un paysage urbain particulier, par le prisme des habitants et de leurs pratiques ordinaires.

**Mots-clés** : *sociologie, jardins collectifs, jardins partagés, milieu urbain, paysage*

### **Introduction**

La nature est de plus en plus recherchée par les populations urbaines et les aménageurs, pour la qualité de vie qu'elle permettrait et pour des questions écologiques. Cette tendance se traduit par l'aménagement d'espaces naturels ou d'éléments naturels dans les rues et espaces publics pour contenter la forte demande sociale (Bourdeau-Lepage et Vidal, 2012) : arbres et pieds d'arbres fleuris, squares, jardins, etc. Ces éléments naturels sont destinés à améliorer le cadre de vie, à mailler et embellir le territoire, tout en mettant en avant ses qualités écologiques. Ces différents aménagements de trames vertes sont relativement récents et viennent trancher avec l'uniformisation urbaine, et la vision néolibérale ayant caractérisé le développement urbain au 20<sup>ème</sup> siècle des pays d'occidents (Peck et Tickell, 2002). Cette demande est d'autant plus forte qu'ont été redécouverts les effets bénéfiques de la nature sur la santé, le bien-être et la biodiversité (Bailly, 2013; Clergeau, 2012; Roszak, 2001). C'est par la nature que les acteurs publics tentent de changer l'image de la ville, de la rendre plus habitable en créant des « paysages urbains » : une notion extrêmement liée à la notion de nature dont l'intérêt est manifeste dans les projets urbains à l'œuvre en France comme aux États-Unis (Bailly, 2013). Ainsi le Paysage au sein du monde urbain, se traduit par une « liberté maîtrisée » : une nature

faite de plantes vivaces, de gestion différenciée, rendant l'urbain à la fois attrayant tout en restant sous contrôle de l'homme.

Par ailleurs, les usages de ces différents espaces aménagés, leurs perceptions par les populations n'est pas pris en compte dans ces aménagements, et conduit à produire des paysages non éprouvés par les populations, qui ne peuvent faire de projection ni de projection sur ces lieux (Bailly, 2013; Besse, 2009). Non complètement satisfaits par ces différents espaces de verdure, les habitants, inspirés par l'histoire et des formes de jardinage citoyennes émergentes dans le monde (Bally, 2017), vont aménager des espaces vacants, publics, pour réaliser des jardins collectifs, c'est-à-dire des espaces qui répondent à leur représentation du monde, et qu'ils peuvent s'approprier.

Nous postulons que ces espaces jardinés par des habitants sont des parfaits exemples de production du paysage par les habitants, qui participent à la modélisation de l'espace public, tout en y attribuant un sens et des représentations. Nous allons donc nous demander si ces formes d'appropriation de l'espace public, en développant des formes de nature par la pratique du jardinage, et par le sens que les jardiniers donnent à ces espaces, contribuent à la production d'un paysage urbain particulier, plus proche notamment de ce qu'en attendent les habitants. Nous définirons dans un premier temps la notion de paysage et des jardins collectifs tout en présentant la littérature portant sur cet objet et notre terrain de recherche. Dans un second temps, nous mettons en lumière la manière dont ces habitants s'approprient, de manière informelle et formelle, des espaces publics et participent ainsi à la construction d'un paysage urbain.

### **Définitions et digressions autour de la notion de Paysage**

La notion de paysage, si elle peut sembler familière à tous, n'en renferme pas moins une diversité de significations, qu'il convient ici de préciser par rapport à notre objet de recherche. Le paysage est « un mot vivant, quotidien, que tout un chacun utilise à sa manière » (Bertrand, 1978), et ne serait finalement pas qu'une affaire scientifique, de spécialiste, mais concerne tout un chacun. La Convention Européenne du Paysage définit le terme comme désignant : « Une partie de territoire telle que perçue par les populations ». Le paysage serait donc une production, à la fois par la construction et l'aménagement du territoire, mais aussi production via la perception de tout un chacun : i.e le processus par lequel un individu « perçoit » le paysage, qui est ici davantage considéré comme un processus neurosensoriel et psychologique et lié au fonctionnement du cerveau confronté à la vue d'un paysage. La perception serait ainsi davantage centrée sur l'individu et assez peu liée aux effets des rapports sociaux dans le processus d'interprétation d'un paysage par un individu (Partoune, 2004).

La plupart des études existantes sur le paysage mettent en avant cette interprétation dualiste (Bertrand, 1978) : le paysage comme nature-sujet ou comme représentation mentale qui existerait au travers d'une interprétation sociale. Le paysage comme nature-objet désigne une réalité objective existante indépendamment de l'observation et de l'observateur. Selon ces définitions, le paysage n'existe donc pas en tant que tel, mais découle d'une définition par les individus, projetant leurs représentations, leur imaginaire et idées pour le créer. Au sein du milieu urbain, le paysage, construit par la main humaine, prend également son sens via la perception des passants et des habitants. Il existerait par ailleurs une forte corrélation entre cette définition du paysage et la nature (Arnould, Lay, Dodane et Méliani, 2011), tirée notamment de l'origine du mot, i.e des peintures représentant la nature. Pour autant, le "paysage urbain" n'est pas un pléonisme (Chenet-Faugeras, 1994) et va prendre sens au travers d'écrits et de peintures à la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle (Avocat, 1982). Le paysage devient finalement

un cadre « à travers lequel les éléments du monde s'exposent » et peut s'apparenter autant à la ville, le désert, l'océan, les champs ou encore les populations (Mosbach et Claramunt, 1997). C'est ainsi que cette notion de paysage urbain s'impose lentement, exprimant au départ la beauté de l'architecture et d'un ensemble de construction, de bâtiments, pour englober ensuite la coordination, le mélange entre les bâtiments et la nature. L'urbain, à travers cette notion de paysage, devient ainsi non plus seulement fonctionnel, pratique, dédié aux déplacements, à la circulation et au logement, mais comprend également un facteur esthétique. En d'autres mots, l'urbain devient, par le paysage, source de beauté tout autant que le monde rural.

Ainsi, le paysage sera pris dans ce texte comme résultant d'une construction par les pratiques jardinières et les représentations. Le paysage urbain serait ainsi la rencontre entre les pratiques ordinaires et le regard porté sur un espace. Nous postulons ainsi que ces jardins collectifs, par l'appropriation qu'ils permettent d'un lieu, en favorisant une certaine expérience collective, permettent de construire, de changer le paysage urbain. Ces représentations jardinières doivent être prises en compte et sont même vu comme une des conditions nécessaires à « l'existence du paysage comme tel » (Briffaud, 1998), puisqu'elles traduisent une appréciation esthétique de la nature.

Se développe ainsi depuis les années 1990-2000, un processus d'écologisation des parcs urbains inspiré notamment par un mouvement associatif en pleine effervescence (Dubost et Lizet, 2003), par les professionnels notamment du paysage et les commandes publiques. Les gestions différenciées des espaces naturels (Aggeri et Rébillard, 2015; Donadieu et Fleury, 1997) et les premiers éco-quartiers témoignent par exemple de l'intégration de ces critères écologiques dans l'aménagement d'espaces publics dans la ville. L'idée de Paysage urbain commence dès lors à intégrer des espaces naturels, gérés de manière écologique, suivant notamment les préceptes de Gilles Clément. Ainsi, écologie urbaine et développement durable sont devenus depuis peu une idéologie dominante d'une bonne partie de l'opinion publique et des acteurs publics (Dubost, 2010).

Nous aborderons ainsi au cours de ce texte la thématique de nature en ville : une expression contestée, la nature ne pouvant être associée à l'urbain (Dubost et Lizet, 2003) et ces jardins sont des espaces qui, par définition, sont créés et gérés par une main humaine et seraient des espaces de nature "dénaturée" en ville (Dorst, 1991). Si cela s'avère être une réalité pour les parcs urbains, la chose est plus complexe concernant les jardins collectifs étant donné que nombre d'entre eux émergent sur des friches où la nature a commencé à reprendre ses droits.

## **Les jardins collectifs**

A priori, le jardinage collectif relève d'une certaine forme de paradoxe : le jardin est principalement un espace personnel, approprié individuellement (Dubost, 1984), potentiellement clos et du domaine de la sphère privée. Les jardins ont par ailleurs longtemps servi d'espaces de transition entre le chez-soi et le dehors, espace intime entre le familier et l'étranger. Les jardins collectifs qui constituent l'objet de notre recherche prennent à la fois place sur l'espace public, et non plus dans un lieu privé, sont cultivés, entretenus par des groupes d'habitants et sont, pour la grande majorité, visibles aux yeux de tous. Notre étude met en avant deux types de jardins collectifs sur le territoire lyonnais, les jardins partagés et les jardins de rue.

Les jardins partagés arrivent en France avec le forum national de Lille en 1997, qui marque la création du réseau national "Jardin dans tous ses États". Ces jardins sont fortement inspirés par les community gardens américains sur l'aspect collectif (Schmelzkopf, 1995 ; Lawson 1984), mais également par les jardins ouvriers (devenus Jardins familiaux en 1952). Les jardins

partagés sont des espaces urbain jardinés collectivement, sous le giron d'une association louant le terrain à une Métropole, municipalité ou promoteur. Au sein de ces jardins, la production de nourriture n'est pas affichée comme prioritaire et apparaît plutôt comme un bonus : ce sont d'autres pratiques qui sont recherchées, comme les relations sociales, le travail de la terre et la protection de la nature (Frederic Bally, 2017). Ces jardins émergent de manière relativement linéaire : un premier groupe d'habitant repère un espace en friche. Ce groupe va alors se fonder en association, en recrutant au passage d'autres membres, potentiellement intéressés par cet acte de jardinage collectif. Ils formulent alors une demande à la municipalité, pour en faire un jardin partagé. Une réunion de présentation du projet est organisée avec la coordinatrice des jardins partagés de la ville de Lyon et des techniciens, voire un élu, pour valider l'acceptation du projet, et tester la motivation des jardiniers. La demande acceptée, la municipalité démarche des techniciens pour mettre l'espace aux normes – de sécurité -, faire des tests de pollution des sols et – si nécessaire – aménager l'espace de jardinage et l'installation d'une clôture.

La ville de Lyon compte ainsi tout juste plus de 50 jardins partagés sur son territoire, dont 27 ont suivi un processus d'émergence citoyenne. Les autres, plus récents, sont issus d'aménagement, soit par des bailleurs, soit par des acteurs publics, de terrain – généralement situé dans nouveau quartier ou en renouvellement - spécifiquement dédié au jardinage collectif.

### **Image 1. Jardin partagé La Muette, quartier de Croix Rouse**

Seconde forme de jardinage collectif, les jardins de rue (Scribes, 2009), des micros espaces jardinés en ville par des habitants, aux alentours de leur quartier. Ces jardins de rue peuvent prendre trois formes différentes : les pieds d'arbres ( des aménagements de fleurs au pied des arbres, semblables à ce qui est réalisé par les services de la ville), les jardinières – petites et plus grandes jardinières qui peuvent être installée par des habitants ou une association comme les incroyables comestibles par exemple -, et les micro-implantations florales – des espaces creusés entre le trottoir et les habitations. Nous allons dans cet article essentiellement utiliser des exemples de micro-implantations florales, étant donné la richesse du matériau de recherche sur cet objet.

### **Image 2. Micro-implantation florale, quartier de Montchat**

L'inspiration semble effectivement venir des jardins Tanaka, des rues aménagées par les habitants d'un quartier de Tokyo : cultivant des plantes dans des jardinières, des petits pots, disposant des branches et nettoyant leur rue, pour mettre en avant le vert et le vivant. Des micro aménagements qui ont un effet non négligeable sur l'image du quartier (Marlin, 2008). Ces aménagements vont largement inspirer un habitant, faisant partie des Espaces Verts de Lyon. En 2002, cet habitant va décider de réunir des habitants de son quartier pour aménager des espaces de verdure, au sein du 5ème arrondissement, en plus d'une demande d'aménagement d'un jardin partagé. Ils démarchent ainsi, via l'institution, une entreprise pour creuser des trous d'une quarantaine de cm de largeur, de 80cm de longueur, pour permettre aux habitants intéressés de jardiner ces micro-espaces. Un premier évènement sera organisé en 2006 « Jardinons nos quartiers » avec le soutien de la municipalité : où les premières plantations sont cultivés collectivement autour d'un repas partagé et d'un parcours piéton du quartier. Un second évènement en 2010 et des articles dans le journal local vont déclencher des demandes citoyennes pour réaliser des micro-implantations florales. Si bien qu'il existe aujourd'hui environ 900 jardins de rue à Lyon aujourd'hui, dont les 2/3 sont des micro-implantations florales. Ces jardins sont particulièrement concentrés sur les quartiers Guillotière, le 5ème arrondissement, Croix-Rousse et le quartier Montchat.

## Méthodologie

### *Contexte de la recherche*

L'étude empirique se base sur les jardins de rue et les jardins partagés situés sur la ville de Lyon. La ville présente des caractéristiques intéressantes pour notre étude. D'abord, Lyon est traversé par le Rhône et la Saône, qui permettent le développement de trames vertes et bleues. La Métropole est engagée dans une gestion durable des espaces verts aussi depuis 2000, avec des méthodes alternatives aux produits phytosanitaires : introduction d'insectes prédateurs, végétalisation, réutilisation de l'eau de pluie, etc. Depuis 2017, la Métropole a notamment instauré le « 0 phyto », l'interdiction d'utiliser (pour les habitants comme les services de la ville) des produits phytosanitaires dans les espaces publics. Enfin, la Métropole Grand Lyon vient supporter les jardins partagés avec le prêt d'un terrain, une subvention éventuelle si les jardiniers en font la demande, et le support des jardins via l'association financée Passe-Jardins, assurant des formations, des aides pour les jardiniers comme l'organisation d'évènements, trocs de graines, permaculture, formation à la culture sans pesticides, etc. Le prêt du terrain est garanti par un transfert de responsabilité via une convention d'occupation temporaire, d'une durée soit de 1 an, soit de 3 ans, renouvelable tacitement. Cette convention impose quelques obligations aux jardiniers comme le fait de ne pas construire de cabanes autres qu'une cabane à outils, de ne pas créer de nuisance sonore la nuit ou encore de ne pas planter d'arbres fruitiers. Les jardiniers s'engagent aussi, via cette convention, à entretenir le terrain et à ne pas le laisser en friche. D'un point de vue économique, ces jardins ont ainsi un certain coût pour les municipalités, qui ne vendent pas ce terrain à des entrepreneurs privés : terrains qui ont une certaine valeur, notamment dans le quartier Croix-Rousse par exemple. Conserver ces terrains peut ainsi demander une certaine « bonne volonté » des acteurs publics, comme le démontre l'exemple de New York dans les années 1990 (Schmelzkopf, 1995).

Les jardins de rue sont tout autant aidés par la Direction des Espaces verts et les Municipalités, qui rassemblent les demandes d'aménagements des habitants, et organise des évènements pour les premières plantations. La personne en charge aux espaces verts rassemble les demandes, donne des graines deux fois par an aux jardiniers et vient à certains évènements des jardiniers. C'est par ailleurs l'occasion pour elle de donner des conseils aux jardiniers, sur la pousse et le taillage des plantes, sur les produits organiques à utiliser, etc.

### *Approche méthodologique*

Cette recherche met en oeuvre une méthodologie qualitative pour mieux appréhender la logique et l'expérience vécue par les jardiniers. Nous usons d'une approche ethnographique, avec des entretiens semi-directifs, des observations et des notes de terrain, pour une immersion au sein des jardins (Gumperz, 1989; Mehan, 1978; Spradley, 2016). Une étude de cas a notamment été réalisée sur plusieurs jardins (Merriam, 1988; Yin, 1984). L'étude qualitative permet de récolter des données riches (Cuervo-Cazurra, Andersson, Brannen, Nielsen et Reuber, 2016) et est plus adaptée pour comprendre les motivations des acteurs et les pratiques ordinaires que les méthodes quantitatives (Yin, 2014). Elle permet de faire ressortir plus de détails sur le passé, les décisions, les comportements et les représentations des acteurs.

Nous avons réalisé 44 entretiens avec des acteurs étant en relation avec le jardinage collectif sur le territoire lyonnais. Il s'agit de participants à des jardins partagés (aussi bien des jardiniers très investis que d'autres moins), de participants à des jardins de rue (ici de fait assez investi),

d'élus d'arrondissement et à la Métropole et d'acteurs institutionnels en charge du développement, de manière directe, de ces jardins collectifs. Le guide d'entretien s'est focalisé sur 5 thèmes principaux : l'historique du projet de jardinage, le fonctionnement du collectif et du jardin, les relations avec les acteurs publics et la ville, les relations au sein du collectif et l'impact perçu des jardins sur la ville.

Ces entretiens étaient inséparables d'observations et de période d'immersion dans notre terrain de recherche. Pour les jardins de rue, ces observations se sont passées lors d'évènements de plantation (qui ont lieu deux fois par ans) sur le quartier de la Guillotière et sur le Quartier de Montchat, permettant de voir la manière dont les habitants gèrent ces plantations de manière collective, avant de s'en occuper de manière plus individuelle par la suite. Pour les jardins partagés, l'observation d'après-midi de jardinage en semaine et le week-end, de séance d'ouverture spécifique pour le compost, a permis de saisir de précieux éléments sur les relations entre jardiniers, sur le fonctionnement interne pour le jardinage, et les relations avec le public.

### **Appropriations informelles et formelles de l'espace public**

Pour tenter de comprendre la manière dont les jardins collectifs participent à la construction d'un paysage urbain, nous interrogeons la manière dont les jardiniers vivent, expérimentent et s'approprient ainsi ces espaces. C'est en effet par l'expérience, par les pratiques quotidiennes, que les jardiniers vont attribuer une signification un sens à ces espaces de verdure (Dewey, Simon, Toulmin et Boydston, 2008; Harvey, 2006; Lefebvre, Kofman et Lebas, 2010) et ainsi les faire exister en tant que paysage. Ces espaces deviennent ainsi des lieux d'expression d'un collectif et d'une certaine vision du monde, attestant d'une appropriation par des habitants.

#### *Appropriation de l'espace public : « notre rue »*

Ainsi c'est par l'expérience et la pratique quotidienne que les habitants vont s'approprier des espaces publics. Cette appropriation est par ailleurs l'une des motivations de départ pour les jardiniers, avec l'idée d'investir un espace public, dont ils ont été dépossédés, puisqu'ils ne peuvent l'aménager. Le jardinage collectif, en étant accepté et donc légitimé par les pouvoirs publics, leur permet de faire des activités sur cet espace public, des activités de production notamment – qui sont de moins en moins nombreuses aujourd'hui (Parham, 2015). L'idée d'installer de la verdure dans les rues vient donc traduire une appropriation voulue d'un espace public, ici un espace proche de chez soi.

Nous on s'est lancé là-dedans, on voulait vraiment, comment dire, fleurir notre rue, s'approprier la ville, c'est un grand mot, s'approprier l'espace qui est devant chez nous. (Susanne, MIF Monchat, novembre 2017)

Cette appropriation permet une abolition des frontières entre les murs d'une habitation et le dehors, l'étranger (Dubost, 1984). L'espace jardiné s'apparente dès lors à un « tiers lieu » (Oldenburg, 1999), c'est-à-dire un lieu se situant entre l'espace public et l'espace privé, une sorte de terrain neutre entre-deux. Selon Oldenburg, ces tiers lieux sont des espaces où des idées circulent plus faciles que sur un espace public, et où l'ambiance est conviviale. Finalement, une sorte de chez soi aux limites de la sphère publique. Les jardiniers se sentent en effet « chez eux » (Chollet, 2015) quand ils pratiquent le jardinage collectif, que ce soit sur les jardins de rue ou les jardins partagés. Ce sentiment traduit finalement la manière dont ces habitants étendent leur espace de vie, leur espace vécu du quotidien, leur « habiter » jusque dans la rue, dans des espaces qui sont, par définition, collectifs et publics. Cette appropriation

peut par ailleurs avoir des effets négatifs, allant à un contrôle poussé sur ce que font les autres – moins souvent présents sur le jardin.

Oui pour moi c'est un peu mon jardin, même si je n'en ai pas la propriété. Desfois j'ai des réactions de « ah tiens il y a tel truc qui a été fait », sans une concertation au départ, et ça m'énerve. (Jérôme, Jardin Bonachoux, mars 2018).

### *Pratiques formelles et cadrées*

L'appropriation formelle de l'espace renvoie ainsi à une occupation « dans les règles » du lieu par les habitants. Pour les jardins partagés, c'est la convention d'occupation temporaire, qui permet de légitimer la présence des jardiniers sur le terrain. Cette convention donne la responsabilité du terrain aux habitants, qui deviennent légalement responsables du terrain et de ce qui s'y passe et doivent ainsi souscrire une assurance pour l'association. Les jardins de rue sont eux encadrés par la Direction des Espaces verts, qui suit chacun des projets. Les habitants passant de fait par ces services lors de l'aménagement d'une micro-implantation florale ou d'une jardinière, chaque jardin de rue est répertorié. Les projets sont également suivis avec un ré-apport de graines et des événements de plantations organisés deux fois par an. Chaque jardin de rue est donc encadré par la Direction des Espaces Verts, même si aucune convention n'est pour l'instant signée entre les collectifs d'habitants et l'institution.

L'appropriation par des habitants de ces espaces de verdure est donc assez logiquement cadrée par les instances responsables de ces espaces publics. Pourtant, les jardiniers vont parfois aller plus loin que ce qui est permis par les institutions, pour s'approprier des parcelles sans autorisations. Ces jardins comportent donc à la fois des éléments organisés, pris dans un cadre institutionnel, et des éléments de surprise par rapport à ce qui est attendu par l'institution.

### *Les pratiques informelles*

En effet, les jardins partagés peuvent être le lieu de pratiques d'aménagements informelles par les habitants. Sur l'un des jardins de Croix-Rousse dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, les jardiniers ont le droit, selon la convention d'occupation, d'aménager et de jardiner une parcelle définie, prise entre d'autres terrains en friches. Ces terrains alentour, collés à la parcelle, sont jugés par la municipalité trop dangereux car se situant en contrebas d'une place et pouvant être le lieu de jets de bouteilles ou autres déchets. Cependant, les jardiniers voyant cet espace inutilisé, ont commencé à aménager de manière informelle l'espace alentour, en y plantant simplement des légumes, et en s'y rendant de manière épisodique. Pour ces acteurs, ces aménagements n'ont aucune incidence sur la gestion de l'espace, et viennent renforcer l'appropriation par les habitants du jardin.

On plante sur cette friche, mais c'est très extensif, c'est de l'aménagement. On met des courges l'été, ça pousse tout seul. On a planté un ou deux arbres, mais ce n'est pas...on laisse pousser. Après quand les membres de l'association vont là, ils le font à titre personnel, car la responsabilité de l'association n'est pas engagée, il y a un panneau qui le dit. Mais on le fait tous à titre personnel en fait. Officiellement face à la mairie, on ne porte pas ce projet là, on le fait un peu en off quoi. (Bruno, Jardin partagé La vieille Benoîte, décembre 2017).

Pour les jardins de rue, les habitants prennent aussi des libertés et commencent à planter des fleurs en dehors des micro-implantations ou jardinières entretenues avec les Espaces Verts :

pour cacher un bâtiment trop gris par exemple sur la rue, pour continuer d'embellir la rue, pour aménager un espace que personne n'utilise. Ces aménagements improvisés ont pour but d'amener du fleurissement sur des espaces non utilisés, délaissés et de les utiliser pour améliorer l'image verte du quartier.

Alors il y a une espèce de parking en friche, juste à côté, et il y a un gros plot en béton, on a rajouté de la terre dedans, on a mis plein de plantes là dedans. C'était moche ce gros truc en béton et en fait on le décore. On a un voisin, qui donne des boutures à tout le monde, lui systématiquement, il plante des choses dedans. Moi quand je ramasse les bulbes, et que personne ne les veut, je les plante là. (Mathilde, Jardin de rue Montchat, décembre 2017).

### **Image 3. Pratiques jardinières informelles (Micro-implantations)**

Par ailleurs, se développe du côté de la Direction des Espaces verts, mais aussi de certaines mairies d'arrondissement, une sorte de laisser-faire en faveur de ces pratiques. L'idée est également de laisser ces espaces autogérés par les habitants, qui les rendent visibles, esthétiques, et qui aménagent quasi gratuitement des morceaux de rues. Ces plantations formelles et informelles permettent une meilleure appropriation par les habitants via des pratiques quotidiennes et un certain attachement à ces espaces (Lefebvre, 2010), et une participation à l'action publique via l'aménagement du territoire.

Ainsi, en s'appropriant des délaissés urbains, ces habitants aménagent de nouveaux espaces publics, auxquels ils attribuent une certaine signification au regard de leurs idées et de leurs pratiques. La nature entretenue par ces jardiniers leur permet de redonner un sens à la ville et les invite à mettre en récit, en parole, des visions de la ville (Querrien et Lassave, 1997) : le jardin collectif devient alors le lieu accueillant, public, tel un banc, qui permettrait aux habitants de se sentir hôtes de ce lieu.

### **Les jardins collectifs comme contribution au paysage urbain**

Nous avons ainsi défini le paysage comme étant le produit de la pratique (l'intervention humaine étant inévitable en milieu urbain) et du regard de tout un chacun. Les jardins collectifs produisent de cette manière un paysage particulier urbain, ou du moins contribue au paysage urbain existant, par la pratique et le regard que prônent les jardiniers et autres acteurs – ordinaires et politiques – sur ces espaces. Ces jardins participent ainsi au développement d'un paysage urbain nouveau en proposant différentes aménités : sociales, environnementales (Frédéric Bally, 2017a), et esthétiques notamment.

#### *Des jardins esthétiques pour la ville ?*

Les jardins de rue comme les jardins partagés viennent changer le paysage urbain en apportant des touches, plus ou moins concentrées, de verdure et de nature. Pour les acteurs interrogés, le principal apport de ces jardins est le visuel et le contraste apporté par la verdure au béton, avec l'idée que ce vert permet de nuancer, d'atténuer la prégnance du gris, tout en améliorant le paysage de la ville. Selon eux, la ville, principalement minérale, est fortement associée au béton, au gris, et renvoie donc à la tristesse et à différents maux affectant la société et le paysage urbain : individualisme, consommation, etc. L'apport des jardins serait ainsi la verdure, source de régénération, de naturel, de vie, mais aussi de lien social. La nature permettrait ainsi d'influencer d'un point de vue visuel, mais aussi idéologique, la fabrique de la ville. Ces jardins favoriseraient une reconnexion des habitants à la nature et potentiellement au bien-être apporté

par celle-ci (Nisbet et Zelenski, 2011; Olivos et Clayton, 2017).

Oui, ça contribue à créer une atmosphère différente dans le quartier, qui est déjà un peu vert, mais quand même très bétonné. Le jardin partagé apporte quelque chose au niveau paysage, quand on le regarde, on voit la verdure, la Saône, et la colline derrière, c'est superbe. (Émilie, Jardin partagé quai Rambaud, novembre 2017).

#### **Image 4. Jardin Partagé Quai Rambaud Confluence**

La verdure issue de ces différents aménagements jardinés renvoie ainsi à un idéal présent chez les enquêtés : des espaces ruraux urbains associant les avantages de la vie urbaine avec ceux de la vie rurale, en l'occurrence la beauté du paysage, mais aussi la socialité par exemple, ou encore le calme qui est associé de fait à la nature. On retrouve ici l'idéologie dominante liée au développement durable et à l'écologie (Dubost, 2010) à la base de nombreux projets paysagers urbains depuis 30 ans, où la nature et les arbres sont sacrifiés au sein de l'espace urbain (Calenge, 2003a). Ces pratiques jardinières s'accompagnent en effet de représentations sur les bienfaits de la nature en ville et sur l'écologie, qui rejoignent – en partie – la vision institutionnelle du développement durable. Certains acteurs vont même jusqu'à reprendre des éléments de discours des acteurs de l'aménagement en parlant de « trames vertes » ou de coulées vertes pour les rues jardinées. Ces habitants ont ainsi intégré, en partie, une rhétorique institutionnelle, consistant à progressivement changer le paysage urbain par l'ajout de naturel, de verdure, afin de favoriser le cadre de vie de la population, mais aussi une certaine biodiversité. La nature permettrait ainsi de soigner la vieille ville, malade, mal bâtie et dénaturée : elle devient un remède contre tout ce qui ne va pas en ville, de mettre à distance les voitures, le bruit, l'omniprésence du gris et de masquer la « laideur » de la ville (Peraldi, 1985).

Ces jardins ne s'inscrivent pas comme l'une des trois natures décrites par D. Hunt (Hunt, 1996) : ils ne sont ni sauvages (*wilderness*) puisqu'ils ont été aménagés et sont entretenus par les jardiniers. Ces derniers sont par ailleurs assez soucieux de l'image du jardin, notamment pour le regard des habitants : si la nature est laissée à l'état sauvage, le jardin peut être considéré comme étant non entretenu par les jardiniers, ce qui peut avoir des conséquences pour la poursuite de la convention temporaire d'occupation. La permaculture entre ainsi en conflit avec cette vision (toujours dominante) de ce que doit être un espace naturel en ville. Ces jardins ne sont pas totalement des espaces cultivés tels que peuvent l'être les terres agricoles : la plupart des jardins font de la production de fruits et légumes, mais celle-ci reste non significative à l'échelle du quartier voire même des participants. Enfin, ces jardins collectifs lyonnais ne sont pas une nature élaborée, au sens des jardins publics cultivés où s'élabore une certaine sophistication de la nature. Ce sont des espaces qui se situent entre ces 3 natures (Donadieu et Fleury, 1997) : cultivé en partie avec un espace potager, sauvage dans certains aspects voire dans leur aménagement – notamment pour les jardins ayant mis en place des pratiques issues de la permaculture, et jardinés pour les fleurs et l'ornemental qui est généralement mis en avant sur les bordures des jardins.

Si ces jardins collectifs apportent une touche de verdure dans l'urbain, qui contribue à le rendre plus esthétique selon les jardiniers, le jardin partagé ne respecte pas forcément les critères de beauté tels qu'ils sont mis en avant par la ville, notamment dans les parcs urbains et les jardins publics. Ces espaces sont en culture, en travail, avec des aménagements constants : les jardins ayant adopté la permaculture apparaissent même comme sauvage, voire malpropre pour d'autres habitants, et au regard de l'aménagement urbain tel qu'il est conçu aujourd'hui. Il en va de même pour les micro-implantations florales : les espaces de verdure laissés par la ville

sur les voies publiques ont encore une représentation très négative auprès des habitants, et sont vus comme une preuve de négligence, de non-entretien de la part de la ville.

### *Des jardins imbriqués dans des problématiques urbaines*

Les jardiniers ont cependant une vision quasi utopique de la nature, présentant les jardins (partagés particulièrement) comme des espaces où le calme, le silence règne, et où le sentiment d'être en ville s'évapore petit à petit. Cette représentation se confronte pourtant à la réalité de la ville. Si certains jardins comme le jardin partagé de la Muette, situé sur les hauteurs de Croix-Rousse, face à la Saône et loin d'une voie passante, sont effectivement plutôt calmes : d'autres, comme le jardin Îlot d'Amaranthe à Guillotière, sont enchâssés dans des quartiers dynamiques, passants et donc bruyants. Les jardiniers sont donc régulièrement ramenés à la réalité de la ville lors de leurs activités de jardinage.

Le côté admirer les fleurs, etc., c'est bien, on se sent connecté avec, ça a un côté foisonnant, je trouve ça sympa, mais les abords, c'est le coeur des problématiques de la ville avec pas mal de soucis, propreté, bruits la nuit, cet espace il est compliqué, il y a les deux. Ça a un côté dépayasant quand on est dedans, mais on ne peut pas oublier qu'on est en plein coeur de la ville. (Christine, jardin partagé Îlot d'Amaranthe et Micro-implantation Guillotière, mars 2018).

### **IMAGE 5 : Jardin Partagé Îlot d'Amaranthe, au coeur de la Guillotière.**

Dans le même ordre d'idée, l'ensemble des jardins partagés sur le territoire lyonnais sont clôturés et fermés, sur volonté de la ville d'en faire des espaces jardinés, où les jardiniers ne passeraient pas leur temps à nettoyer ou réparer des choses détruites par d'autres. Ces jardins partagés sont ouverts au public lors des permanences des jardiniers – dont l'existence et la période sont variables selon les jardins. Ils sont également ouverts quand un jardinier est présent : les chartes des jardins donnent en effet obligation aux jardiniers de laisser la porte ouverte quand ils sont présents. Le public est ainsi invité à rentrer, à explorer le jardin, s'y poser ou reposer, voire poser des questions aux jardiniers. Cependant, nos observations montrent qu'il n'est pas forcément évident pour les passants que ces espaces jardinés sont ouverts pour le public, étant donné que d'une part l'espace est clôturé, et que d'autre part il reste fermé la plupart du temps. La symbolique d'un espace clôturé est forte et renvoi à un lieu qui appartient uniquement à quelques habitants, jardiniers, qui ont le privilège de pouvoir investir cet espace. Ces jardins partagés apparaissent ainsi aux yeux de certains comme des espaces publics privatisés (Bourdeau-Lepage et Vidal, 2012), s'apparentant à des clubs réservés à quelques membres privilégiés. À cette symbolique s'ajoute la tendance de certains jardiniers à fermer la porte derrière eux quand ils entrent sur le jardin, afin d'éviter l'obligation de surveiller le public, de répondre à des questions, et de se concentrer sur l'activité de jardinage. Un paradoxe au vu de l'idée initiale de ces jardins, qui est d'ouvrir des espaces naturels, en friche au départ, pour tous et de faire des « biens communs » dans un milieu urbain qui en manque, à l'image des community gardens américains et des Guerilla Gardening.

Les 18 personnes qui ont choisi de jardiner doivent aussi prendre conscience que ce jardin n'est pas qu'à eux. C'est un tout. Nous on a travaillé sur la charte et la ville a mis des pancartes à disposition, et dès l'instant où il y a un jardinier, c'est noté, vous pouvez rentrer sur le jardin. J'ai beaucoup insisté là-dessus, car il y a des gens qui viennent jardiner, ils ouvrent le cadenas, et ils referment derrière eux. (Élise, Jardin Partagé Réseau Santé, mars 2018).

L'un des objectifs pour les jardiniers est de verdir la ville et d'apporter des touches de nature là où la ville paraît trop minérale pour les habitants, selon une esthétique environnementale particulière (Blanc, 2012). Les fleurs, la verdure sont ici un moyen de lutter contre le gris du béton, la morosité (Augoyard, 1979) et contre une vision de la ville fortement marquée par l'idéologie néolibérale (Peck et Tickell, 2002; Pudup, 2008). Pour certains jardiniers interrogés, la nature dans la ville devient une forme d'art et relève d'une expérience esthétique, une forme de vie en décalage avec les injonctions institutionnelles (Blanc, 2012). Cependant, ces aménagements de jardins collectifs rejoignent une vision de la ville déjà bien engagée par les paysagistes (Dubost, 2010) et les architectes et s'inscrit dans une perspective hygiéniste (Bourdeau-Lepage et Vidal, 2012; Calenge, 2003b). L'un des objectifs est ainsi de cacher le paysage urbain existant, à le lisser pour le faire progressivement disparaître, au point de transformer chaque quartier : ces changements peuvent avoir une incidence plus ou moins forte sur le rapport au lieu des habitants, à l'histoire du quartier notamment, et tendent à effacer les disparités, les spécificités historiques de chacun des quartiers. Conjointement, ce développement de nature « dans l'ère du temps » peut conduire à une augmentation progressive des loyers, voire débiter un processus de gentrification.

## **Conclusion**

Le développement des jardins collectifs dans la ville de Lyon met en avant une certaine impuissance des élites, à aménager la ville d'une manière cohérente avec les perceptions habitantes. Ces derniers sont lassés du béton, de la prégnance de la pollution, et se mettent à habiter des espaces publics, par des pratiques de jardinage, pour appliquer leur vision du monde et rendre plus habitable leur quartier. Ce développement peut ainsi être vu comme une solution économique et de facilité pour les acteurs publics, d'aménagement du territoire.

Cette participation à l'aménagement permet en revanche aux habitants et citoyens de retrouver, à travers leurs pratiques de jardinage, à travers une appropriation, et donc une projection sur des lieux publics, de sens dans le monde urbain, qu'ils jugeaient de plus en plus inadapté, voire morose. Ces jardins collectifs deviennent ainsi des objets porteurs d'attentes envers le lien social, la connexion avec la terre, le calme et le retour à un rythme calé sur celui de la nature, que retrouvent plus ou moins les jardiniers interrogés. Cette participation va cependant être l'occasion d'effectuer une projection et une projection (Besse, 2009) de la part des jardiniers contribuant à l'appropriation du lieu et à la signification d'un paysage. Les jardins collectifs sont donc producteurs d'un paysage urbain en changement, où les habitants, les citoyens viennent donner du sens à la ville en y projetant leurs idées par l'intégration d'un rôle actif de jardinier et non plus seulement de spectateur, utilisateur ou consommateur d'un espace.

Ces jardins collectifs sont finalement autant d'espaces naturels en ville, qui obéissent aux mêmes logiques d'aménagement que les projets portés par les paysagistes – et donc les institutions : respect de l'écologie, biodiversité, développement de trames vertes, etc. La nature apparaît dès lors comme un espoir de renouvellement pour la ville. Ces jardins collectifs peuvent donc souffrir, à la manière des parcs publics, d'une mise en paysage de la nature : ils sont censés régler les problèmes environnementaux, sociaux par une esthétique particulière de la nature en milieu urbain. Si les jardiniers vont même jusqu'à intégrer le discours institutionnel, ces espaces jardinés collectifs présentent l'avantage de concilier une démarche participative avec une mise en image de la ville.

## **Bibliographie**

- Aggeri, G. et Rébillard, C., « La gestion douce des espaces verts ». *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines*, (40), 2015, p. 14-14.
- Arnould, P., Lay, Y.-F. L., Dodane, C. et Méliani, I., « La nature en ville : l'improbable biodiversité », *Nature in the city: the unlikely biodiversity. Géographie, économie, société*, 13(1), 2011, p. 45-68.
- Augoyard, J.-F., *Pas à pas*. Paris : Seuil, 1979.
- Avocat, C., « Approche du paysage ». *Revue de géographie de Lyon*, 57(4), 1982, p. 333-342. doi:10.3406/geoca.1982.6169
- Bailly, E., « Des espaces publics aux espaces paysagers de la ville durable ». *Articulo - Journal of Urban Research*, (Special issue 4), 2013. doi:10.4000/articulo.2233
- Bally, F., « Quels services écosystémiques culturels sont produits par des citoyens et quelles valeurs y associent-ils ? » *Environnement Urbain / Urban Environment*, (Volume 11), 2017. Repéré à <http://journals.openedition.org/eue/1590>
- Bally, F., « Nature : une (géo)politique urbaine ». Conférence communication présentée au Festival de Géopolitique 2017, Grenoble Ecole de Management, 2017. Repéré à <https://www.festivalgeopolitique.com/textes-festival-2017>
- Bally, F., « Habiter l'espace urbain : les jardins collectifs comme moteur d'un autre mode de vie » ? Colloque communication présentée au Modes d'habiter et sensibilités environnementales émergentes : quels enjeux pour la qualité de vie ?, Rennes, 2017.
- Bertrand, G., « Le paysage entre la Nature et la Société ». *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, 49(2), 1978, p. 239-258. doi:10.3406/rgpso.1978.3552
- Besse, J.-M., « Le goût du monde: exercices de paysage ». Arles : [Versailles] : Actes sud ; ENSP, 2009.
- Blanc, N., *Les nouvelles esthétiques urbaines*. Paris : Armand Colin, 2012.
- Blanc, N. et Lolive, J., « La restauration écologique : une nouvelle formation du monde ? » *Cybergeo : European Journal of Geography*, 2009. doi:10.4000/cybergeo.22806
- Bourdeau-Lepage, L. et Vidal, R., *Nature urbaine en débat : à quelle demande sociale répond la nature en ville ?*, 2012, p. 293-306.
- Briffaud, S., « De l'« invention » du paysage. Pour une lecture critique des discours contemporains sur l'émergence d'une sensibilité paysagère en Europe ». *Compar(a)ison: an international journal of comparative literature*, 1998, p. 35-56.
- Calenge, C., « Idéologie verte et rhétorique paysagère ». *Communications*, 74(1), 2003, p. 33-47. doi:10.3406/comm.2003.2127
- Chenet-Faugeras, F., « L'invention du paysage urbain ». *Romantisme*, 24(83), 1994, p. 27-38. doi:10.3406/roman.1994.5932
- Chollet, M., *Chez soi*. Paris : Zones, 2015.
- Clergeau, P., « Services écologiques et Trame Verte Urbaine ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, (Hors-série 12), 2012. doi:10.4000/vertigo.11834
- Cuervo-Cazurra, A., Andersson, U., Brannen, M. Y., Nielsen, B. B. et Reuber, A. R., « From the Editors: Can I trust your findings? Ruling out alternative explanations in international business research ». *Journal of International Business Studies*, 47(8), 2016, p. 881-897. doi:10.1057/s41267-016-0005-4
- Dewey, J., Simon, H. F., Toulmin, S. E. et Boydston, J. A., « *The collected works of John Dewey* ». [...] Vol. 4: *The later works, 1925 - 1953 1929: [the quest for certainty]*. Carbondale : Southern Illinois Univ. Press, 2008.
- Donadieu, P. et Fleury, A., « L'agriculture, une nature pour la ville ? » *Les Annales de la recherche urbaine*, 74(1), 1997, p. 31-39. doi:10.3406/aru.1997.3117
- Dorst, J., *La nature dé-naturée: pour une écologie politique*. Paris : Ed. du Seuil, 1991.

- Dubost, F., *Côté jardins*. Paris : Scarabée, 1984.
- Dubost, F., « Les paysagistes sous la bannière de l'écologie urbaine », Abstract, Zusammenfassung. *Ethnologie française*, 40(4), 2010, p. 629-638.
- Dubost, F. et Lizet, B., « La nature dans la cité ». *Communications*, 74(1), 2003, p. 5-18. doi:10.3406/comm.2003.2125
- Eizenberg, E., « Actually Existing Commons: Three Moments of Space of Community Gardens in New York City ». *Antipode*, 44(3), 2012, p. 764-782. doi:10.1111/j.1467-8330.2011.00892.x
- Gumperz, J. J., *Engager la conversation: introduction à la sociolinguistique interactionnelle*. Paris : Éd. de minuit, 1989.
- Harvey, D., *Spaces of Global Capitalism: A Theory of Uneven Geographical Development*. London ; New York, NY : Verso, 2006.
- Hunt, J. D., *L'art du jardin and son histoire*. Paris : Jacob, 1996.
- Ion, J., *L'engagement au pluriel* (vol. 1-1). Saint-Etienne, France : Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2001.
- Lawson, R. (dir.), *The tenant movement in New York City, 1904 - 1984*. New Brunswick, NJ : Rutgers Univ. Press, 1986.
- Lefebvre, H., Kofman, E. et Lebas, E., *Writings on Cities*. Cambridge, Mass, USA : Wiley-Blackwell, 2010.
- Marlin, C., *L'expérience ordinaire : fabrication d'un énoncé de jardin*. Paris, EHESS, 2008. Repéré à <http://www.theses.fr/2008EHES0143>
- Mehan, H., « Structuring School Structure ». *Harvard Educational Review*, 48(1), 1978, p. 32-64. doi:10.1177/00131644780481012081013541w53713
- Mele, C., *Selling the Lower East Side: Culture, Real Estate, and Resistance in New York City*. Minneapolis : University of Minnesota Press, 2000.
- Merriam, S. B., *Case study research in education: A qualitative approach*. San Francisco, CA, US : Jossey-Bass, 1988.
- Mestdagh, L., Des jardinier.e.s partagé.e.s entre discours et pratiques : du lien social à l'entre-soi, 2015. <http://www.theses.fr>. Repéré 15 septembre 2016, à <http://theses.fr/s70621>
- Mosbach, C. et Claramunt, M., « La nature des interventions paysagères. Exemples de créations et de transformations ». *Les Annales de la recherche urbaine*, 74(1), 1997, p. 137-142. doi:10.3406/aru.1997.3129
- Neo, H. et Chua, C. Y., « Beyond Inclusion and Exclusion: Community Gardens as Spaces of Responsibility ». *Annals of the American Association of Geographers*, 107(3), 2017, p. 666-681. doi:10.1080/24694452.2016.1261687
- Nisbet, E. K. et Zelenski, J. M., « Underestimating nearby nature: affective forecasting errors obscure the happy path to sustainability ». *Psychological Science*, 22(9), 2011, p. 1101-1106. doi:10.1177/0956797611418527
- Oldenburg, R., *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community* (3rd Revised edition). New York : Berkeley, Calif. : Da Capo Press, 1999.
- Olivos, P. et Clayton, S., «Self, Nature and Well-Being: Sense of Connectedness and Environmental Identity for Quality of Life ». Dans *Handbook of Environmental Psychology and Quality of Life Research* (p. 107-126). Springer, Cham, 2017. doi:10.1007/978-3-319-31416-7\_6
- Olson, M., *The logic of collective action: public goods and the theory of groups* (21. printing). Cambridge, Mass. : Harvard Univ. Press, 2003.
- Partoune, C., « Un modèle pédagogique global pour une approche du paysage fondée sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication » (NTIC) (Université de Liège, Liège, Belgique), 2004. Repéré à <https://orbi.uliege.be/handle/2268/106995>

- Peck, J. et Tickell, A., « Neoliberalizing Space ». *Antipode*, 34(3), 2002, p. 380-404. doi:10.1111/1467-8330.00247
- Pudup, M. B., « It takes a garden: Cultivating citizen-subjects in organized garden projects. *Geoforum* », 39(3), 2008, p. 1228-1240. doi:10.1016/j.geoforum.2007.06.012
- Querrien, A. et Lassave, P., « Natures en villes ». *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 74(1), 1997, p. 3-4.
- Roszak, T., *The Voice of the Earth: An Exploration of Ecopsychology* (02 edition). Grand Rapids, Mich. : Phanes Press, 2001.
- Saunier, P.-Y., « Représentations sociales de l'espace et histoire urbaine : les quartiers d'une grande ville française », Lyon au XIXe siècle. *Histoire Sociale/Social History*, vol XXIX, n°57, juillet 1994, p.23-52.
- Schmelzkopf, K., « Urban Community Gardens as Contested Space ». *Geographical Review*, 85(3), 1995, p. 364-381. doi:10.2307/215279
- Schmelzkopf, K., « Incommensurability, Land Use, and the Right to Space: Community Gardens in New York City ». *Urban Geography*, 23(4), 2002, p. 323-343. doi:10.2747/0272-3638.23.4.323
- Spradley, J. P., *Participant observation*. Long Grove, Illinois : Waveland Press, 2016.
- Yin, R. K., *Case study research: design and methods*. Sage Publications, 1984.
- Yin, R. K., *Case study research: design and methods* (Fifth edition). Los Angeles : SAGE, 2014.